

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 6 Novembre 2018

BU 027 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 26

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Jean-Marie BAILLY, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Dominique PELLIN, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Henri DORBON.

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient Excusés : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Jean-Baptiste BAUD, Clément FORET.

Etaient absents : Denis BRENIAUX, Christian COLIN, Jean-Luc BROCARD, Colette GIRARD, Jacky REVERCHON.

Convocation faite le : 29 octobre 2018

Objet : Ingénierie LEADER 2017.

La Communauté de Communes porte le programme européen LEADER 2014-2020 dans la continuité de l'ex-PETR Pays du Revermont.

L'article 3 de la convention signée avec la Région Bourgogne Franche-Comté et l'Agence de service et de paiement le 10 octobre 2017 pour la mise en œuvre de ce programme, impose un minimum de 2 ETP dédiés à l'ingénierie LEADER.

La réorganisation des services de la nouvelle Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, a conduit à une évolution de l'organisation de l'équipe LEADER en cours d'année, passant de 2 à 3 agents dont les missions se répartissent comme suit :

De janvier à septembre 2017 :

- 1 coordinatrice/animatrice à raison de 1 ETP
- 1 animatrice en charge particulièrement du volet économie à raison de 1 ETP

D'octobre à décembre 2017 :

- 1 coordinatrice/animatrice à raison de 0,5 ETP avec un recentrage sur certaines fiches-actions du programme
- 1 animatrice en charge particulièrement du volet économie à raison de 1 ETP
- 1 gestionnaire (en services partagés) à raison de 0,5 ETP

Les dépenses pour l'année 2017 s'élèvent à 116499,71 € et se répartissent comme suit :

- Frais de personnel et professionnels	93 188,55 €
- Coûts indirects au taux forfaitaire des frais de personnel	13 978,28 €
- Frais de déplacements	2 609,43 €
- Sous-traitance (mise à disposition gestionnaire)	3 352,82 €
- Frais de formation des agents/adhésion LEADER France	900,00 €
- Achat de matériel pour le bon fonctionnement du programme	2 470,63 €

Les dépenses d'ingénierie sont prises en charge à hauteur de 80% par le programme LEADER, soit 93 199,76 € de subvention attendue pour l'année 2017.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / VALIDE le plan de financement de l'ingénierie du programme LEADER pour l'année 2017 ;

Affiché le 12 novembre 2018

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Novembre 2018
BU 027 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Ingénierie LEADER 2017.

2 / AUTORISE le Président à solliciter l'aide du programme LEADER et à signer tout document afférent à ce dossier ;

3 / ACCEPTE de prendre en charge la part non couverte par les aides du programme LEADER.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Michel FRANCONY

